

NOS RETRAITES



ne pas laisser faire !

Ne faisons pas tourner à l'envers la roue de l'histoire

Continuons de faire avancer le progrès social

❖ Les patrons ont toujours crié à la faillite chaque fois que le rapport de force leur imposait de donner du temps libre à celles et ceux qui ne vivent que de leur travail.

Pourtant,

- la fin de l'esclavage,
- le recul du travail des enfants,
- les congés payés de plus en plus long,
- les 40 puis les 35 heures,
- l'abaissement de l'âge de la retraite,
- l'augmentation de la durée de vie

n'ont pas empêché l'augmentation constante des richesses produites.

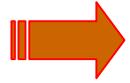
Et le siphonage d'une part de + en+ importante de la richesse produite par les tenants du capital

Avec ce diaporama, nous allons le démontrer et ainsi révéler ce que visent tous les partisans du capitalisme qu'ils soient au pouvoir, à la tête des entreprises, ou serviteurs zélés.

Nous allons voir ensemble :

- **Un résumé de l'histoire des systèmes de retraites en France, la progression, puis la régression,**
- **Les projets du gouvernement et du MEDEF, pourquoi nous ne sommes pas d'accord,**
- **Nos propositions.**

**Pas de fausse solution
ni de baisse des pensions
→ Une juste répartition des richesses**



Des avancées continues

■ 1850 : Création de retraites par diverses sociétés, notamment de chemin de fer, pour s'attacher leur personnel.

■ 1850 : Création par l'état d'une caisse de retraite pour la vieillesse. Le salarié se constitue un capital rémunéré à un taux attractif. Certaines entreprises complètent.

■ 1853 : Création du régime de retraite des fonctionnaires

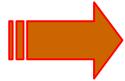
■ 1945 : création du régime général de sécurité sociale par répartition

« Les cotisations des actifs servent à payer immédiatement les retraites tout en leur ouvrant des droits pour leur future retraite »

■ 1962 : Mise en place d'un régime complémentaire qui améliore la pension. AGIRC et ARRCO, obligatoires en 1972.

■ 1972 : minimum de pension garanti au salarié ayant cotisé 37,5 ans.

■ 1982 : Retraite à 60 ans au lieu de 65 (Mauroy)



Les remises en cause

- 1993 : Les mesures « Balladur » pour le régime général
 - Calcul sur moyenne des salaires des 25 meilleures années au lieu de 10
 - Indexation sur les prix et non plus sur les salaires
 - 40 années de cotisations au lieu de 37,5
 - Décote de 10% par année manquante (ramenée à 5% en 2003)

- 2003 : Loi « Fillon »
 - Extension des mesures « Balladur » à la fonction publique, sauf le calcul de la pension qui reste sur les 6 derniers mois (en compensation du calcul sur un salaire sans les primes).
 - Pour public et privé, passage de fait en 2010 à 40,5 ans de cotisations et allongement automatique de la durée de cotisation en fonction de l'augmentation de l'espérance de vie

- 2007 : c'est le tour des régimes spéciaux
 - rapprochement vers la fonction publique malgré l'opposition massive des salariés manifestée lors des grandes grèves de fin 95, 2003 et 2007.

Aujourd'hui rien n'est réglé !

- **La situation des retraités a empiré...**
- **Aujourd'hui...**
 - plus de 1 million de retraités sont sous le seuil de pauvreté
 - 50% ont une retraite inférieure à 1 000 euros
- Conséquence des réformes, la retraite nette moyenne prévue en **2030** s'élèverait à **59%** du salaire net moyen contre **78% en 1993** (19 points en moins selon le rapport 2007 du COR)
- **Financement** : dans la pire des hypothèses du COR, il faudra 48,8 Mds€ en 2020 à chômage constant (7%), à partage de la richesse constant (défavorable aux salariés) et en tenant compte de l'accroissement de la productivité.
- **Le chômage est une visée stratégique pour maintenir la pression sur les salaires.**



« On vit plus vieux, il faut travailler plus longtemps... »

- Historiquement, c'est l'inverse → l'allongement de la durée de vie s'est accompagné d'une baisse continue de la durée du travail sans drame pour l'économie.
- En **2007**, à la naissance :
l'espérance de vie moyenne se situe autour de **80 ans**,
l'espérance de vie **en bonne santé** atteint à peine **64 ans**.
- L'espérance de vie est différente pour un homme, pour une femme, pour un cadre, pour un ouvrier.
- Les entreprises se débarrassent de leurs salariés **avant 60 ans...**
aujourd'hui, 6 salariés sur 10 sont
« hors emploi »
à l'heure de la retraite.





« On vit plus vieux, il faut travailler plus longtemps... »

■ **Toute augmentation de la durée du travail des seniors se paie par le chômage des jeunes :**

- Pour que les jeunes puissent payer à la fois les pensions des retraités et acquérir des droits pour leur future pensions,

il faut qu'ils ne soient pas au chômage!

- les jeunes chômeurs n'atteindront jamais les 41,5 ans de cotisations : le COR indique une durée moyenne de cotisations actuellement de 37,5 ans évoluant vers 39 ans en 2020 pour retomber à 37 ans en 2035 et au-delà.

✓ **Décaler l'âge de la retraite revient à payer le chômage, notamment des jeunes, plutôt que payer les retraites.**



■ **Aujourd'hui, les jeunes et les femmes veulent un emploi, la plupart des seniors NON.**

→ ***La solidarité entre les générations, c'est aussi laisser la place aux jeunes***



« Trop de retraités, pas assez d'actifs »

- Aujourd'hui → **1,8** cotisant pour 1 retraité.
- En 2020 → **1,4** cotisant pour 1 retraité (projection du C.O.R.)

■ D'après les hypothèses du C.O.R. la productivité du travail augmenterait au minimum de 1,5% par an entre 2010 et 2020 :



➤ ***Lors du dernier siècle,
la productivité horaire a été multipliée par 30,
ce qui a permis de diviser le temps de travail par 2
et de multiplier la production par 15 :***

***le partage de l'augmentation de la productivité (obtenue grâce aux
moteurs, à l'électricité, à l'informatique)
permet de diminuer le temps de travail tout en produisant plus.***

***✓ Mais ces 20 dernières années, l'expérience montre que l'augmentation
de la productivité a jusqu'ici, beaucoup plus servi à enrichir les
actionnaires qu'à maintenir un bon niveau des salaires et des retraites.***



« C'est la crise »

- La crise financière actuelle est **un** des éléments qui ont provoqué la dégradation des comptes de la CNAV
 - La très forte récession de 2009 (-2,5%) a entraîné une forte augmentation du chômage et a abouti à une réduction de la masse salariale de 2% et donc des cotisations correspondantes
 - 1% de croissance de la masse salariale en moins = 650 millions d'euros de recettes en moins pour la CNAV

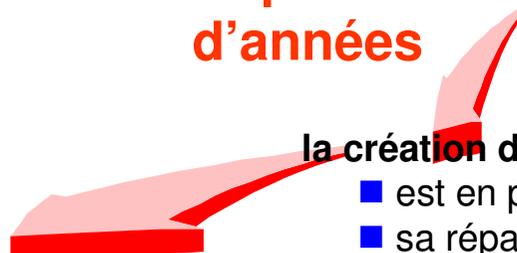
**MAIS, LA CAUSE PRINCIPALE DE CETTE
DEGRADATION EST AVANT TOUT L'INEGAL
PARTAGE DE LA RICHESSE CREEE**
(cause qui est peu évoquée dans les médias)



La question des retraites et leur financement relève d'un choix de société

L'INEGAL PARTAGE DE LA RICHESSE CREEE

Comment en est-on arrivé là ? Depuis une trentaine d'années



la création de richesses (PIB)

- est en progression importante
- sa répartition a profité au capital

PIB,
Il mesure la création de richesses par les **Sociétés non financières** (Industrie, Commerce, Service, ... 51% de la richesse créée) mais aussi la valeur ajoutée des **Sociétés financières, Administrations publiques, Ménages et entrepreneurs individuels, Institutions non lucratives.**
Cette mesure a des limites :
● une marée noire se traduit par une richesse produite,
● des richesses ne sont pas prises en compte : le bénévolat, par exemple

Les évolutions (Source INSEE)

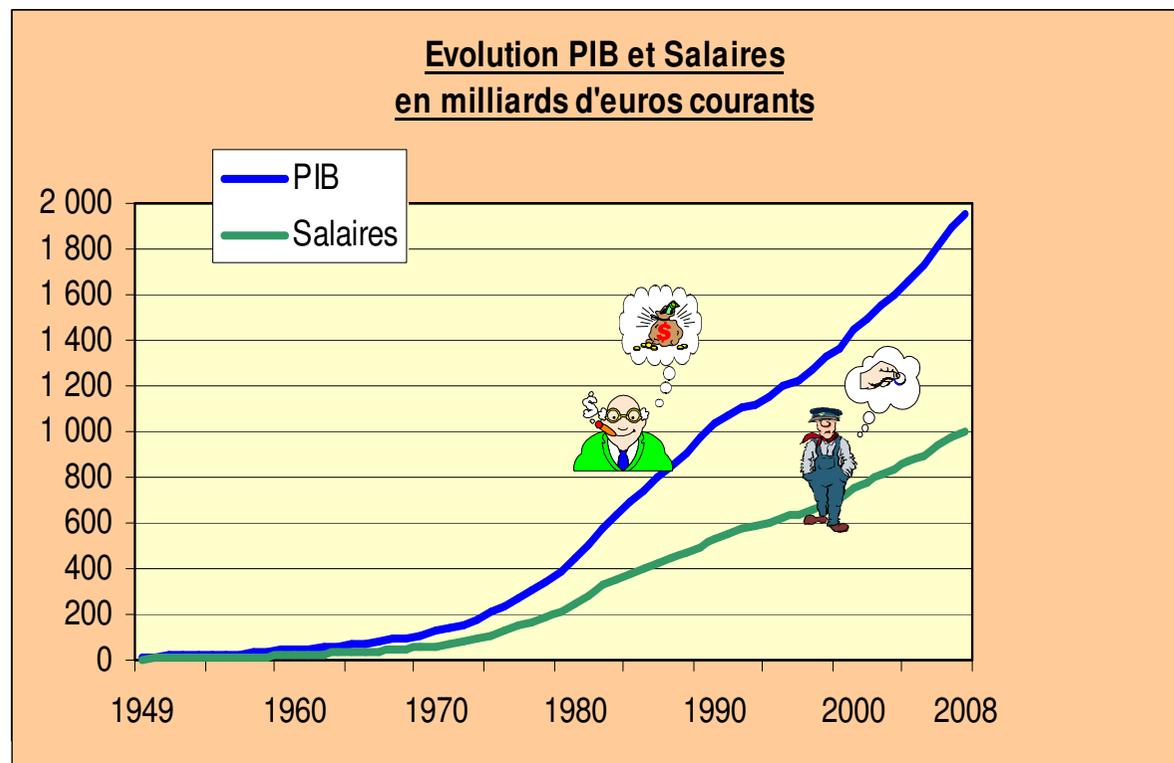
■ PIB (en euros courants)

- 1949 : 13 milliards
- 1982 : 574,4 milliards
- 2008 : 1948,5 milliards

■ Salaires (en euros courants) (Cotisations patronales incluses)

- 1949 : 5,7 milliards
- 1982 : 323,7 milliards
- 2008 : 1004,7 milliards

Depuis 1982, la masse consacrée aux salaires évolue moins vite que la richesse créée



L'INEGAL PARTAGE DE LA RICHESSE CREEE

Valeur ajoutée : Un produit fini, c'est de la matière, des consommations intermédiaires et du travail. Au final, une valeur ajoutée a été créée, elle est produite par le travail des salariés.

Produit intérieur brut (P.I.B.) = somme des valeurs ajoutées créées dans les 5 secteurs institutionnels : Sociétés non financières, Sociétés financières, Administrations publiques, Ménages et entrepreneurs individuels, Organismes à but non-lucratif + le produit de la T.V.A.

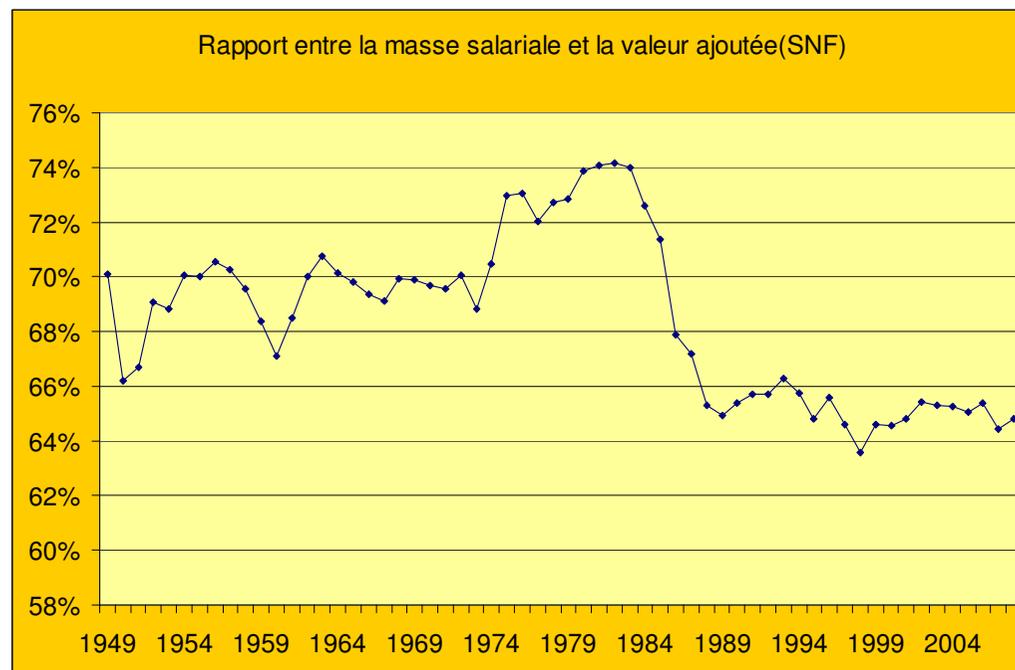
Problème : l'évolution de la masse salariale ne suit pas celle de la valeur ajoutée

Cas du secteur des **Sociétés non financières (SNF)** (industrie, commerce, service,...) dont la Valeur Ajoutée en 2008 représente 51% du P.I.B. global.

En 1982, Valeur ajoutée= 274,4Mds
Masse salariale= 203,5Mds
Rapport = 74,2%

En 2008, Valeur ajoutée = 994,7Mds
Masse salariale = 645,2Mds
Rapport = 64,8%

Presque 10 points (9,4) perdus pour les salariés dans les SNF!!!

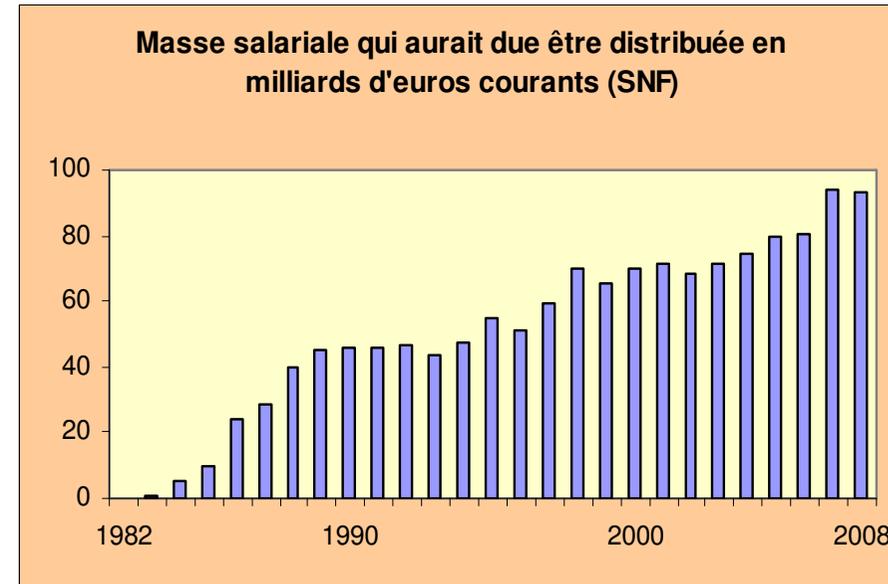


Et si le rapport entre salaires et valeur ajoutée était resté celui de 1982 dans les Sociétés non financières c'est-à-dire 74,2%

Exemple :

- 2008 :
 - Valeur ajoutée → 994,7 milliards d'euros
 - Masse salariale qui aurait dû revenir aux salariés => $994,7 \times 74,2\% = 737,6$ milliards
- Masse salariale réelle => 644,6 milliards
- Il manque $737,6 - 644,6 = 93$ milliards

L'INEGAL PARTAGE DE LA RICHESSE CREEE



- Depuis 1982, dans les sociétés non-financières :
 - 1386,5 milliards d'euros de perdus pour les salaires



1^{er} constat

- L'accroissement de richesses a bénéficié au capital, au détriment des salaires.
- Conséquence : un «manque à gagner» pour la Protection sociale....et les retraites!

L'INEGAL PARTAGE DE LA RICHESSE CREEE

Où va la différence ?

Valeur Ajoutée - Masse Salariale - Impôts sur la production (environ 5% de la VA)
= Profit brut ou Excédent Brut d'Exploitation (EBE)

Partage du profit brut

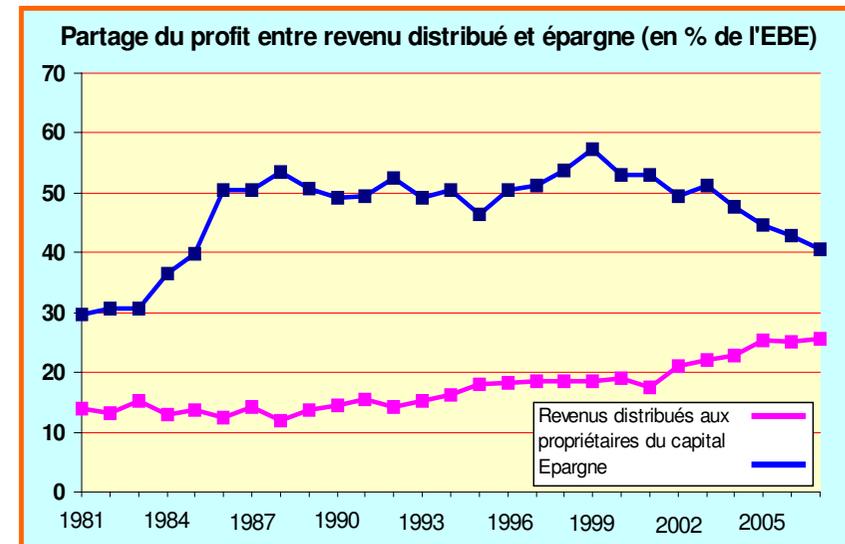
■ Sa répartition :

- Epargne (autofinancement)
- Autres opérations (jetons de présence...)
- Impôt sur les sociétés
- Intérêts nets versés pour les emprunts
- Revenus distribués aux propriétaires du capital (dont les dividendes ...)

Pour les Sociétés non financières

2^e constat

■ Le siphonage de plus en plus important des bénéfices au profit des revenus distribués aux propriétaires du capital se fait au détriment de l'investissement productif donc de l'emploi et des cotisations sociales.



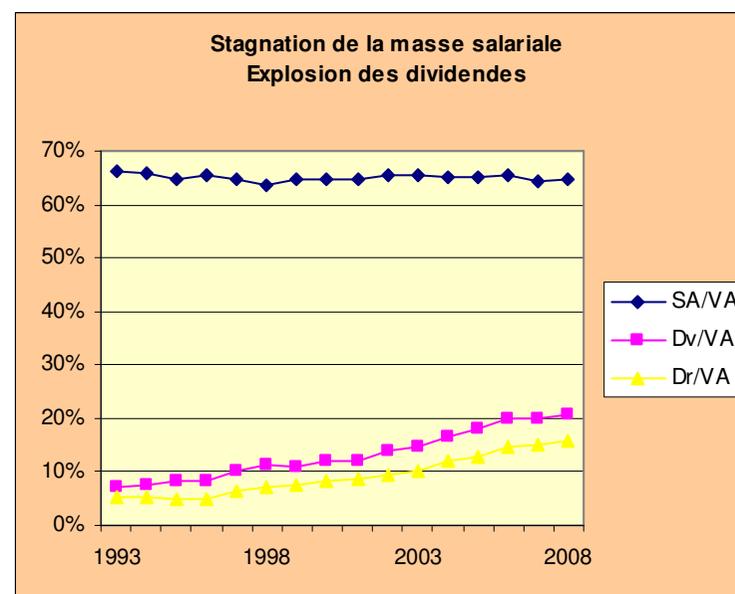
**Depuis 1982
305 Mds € de perte
en cotisations retraite**

L'INEGAL PARTAGE DE LA RICHESSE CREEE

Les dividendes versés aux actionnaires (chiffres connus depuis 1993) ont explosé !
Mais aussi les dividendes reçus...car les sociétés achètent aussi des actions!!!

Pour les Sociétés non-financières (Fichier t_3101 INSEE)

	1993	2008
Valeur ajoutée (VA)	552,5	994,7
Masse salariale (SA)	366,1	644,6
SA/VA	(66,3%)	(64,8%)
Profit brut (E.B.E.)	169,2	314,3
EBE/VA	(30,6%)	(31,6%)
Dividendes versés (Dv)	40,1	205,5
Dv/VA	(7,2%)	(20,6%)
Dividendes reçus (Dr)	28,1	155,5
Dr/VA	(5,1%)	(15,6%)



En gardant en 2008, le même taux de dividendes **versés** par rapport à la Valeur Ajoutée qu'en 1993 (c.a.d. 7,2%), le montant des dividendes versés aux actionnaires en 2008 aurait été de $994,7 \times 7,2\% = 71,6$ Mds au lieu des 205,5Mds reçus soit une différence de 133,9Mds!

Pour les dividendes **reçus**, le même raisonnement montre un différence de 104,7Mds !

L'INEGAL PARTAGE DE LA RICHESSE CREEE

en résumé

A partir des années 80 on assiste à la montée du chômage
et à la dérégulation de l'économie :
*la stabilité et l'équité du partage des richesses produites
qui avaient permis les « 30 glorieuses » sont mises à mal*

BAISSE DES IMPÔTS SUR LES RICHES



Augmentation de la dette publique



Remise en cause des services publics

DEREGULATION, MONDIALISATION



Diminution de la masse salariale pour augmenter les profits



Augmentation du chômage



Baisse des salaires



Baisse de la consommation



➡ Les solutions

Les solutions du gouvernement et du Medef



➔ Travailler plus longtemps :

- ❑ allongement du nombre d'années de cotisations pour une retraite entière et à taux plein
- ❑ recul de l'âge légal de départ à la retraite
- ❑ recul de l'âge auquel on part sans décote (âge pivot : 65 ans en général)



*Diminution
du niveau
des
pensions*

➔ Retraite par points ou comptes «notionnels»



*Capitalisation
rampante*

➔ Alignement de la fonction publique d'état (et des régimes spéciaux) sur le régime général



*Alignement
vers le bas*

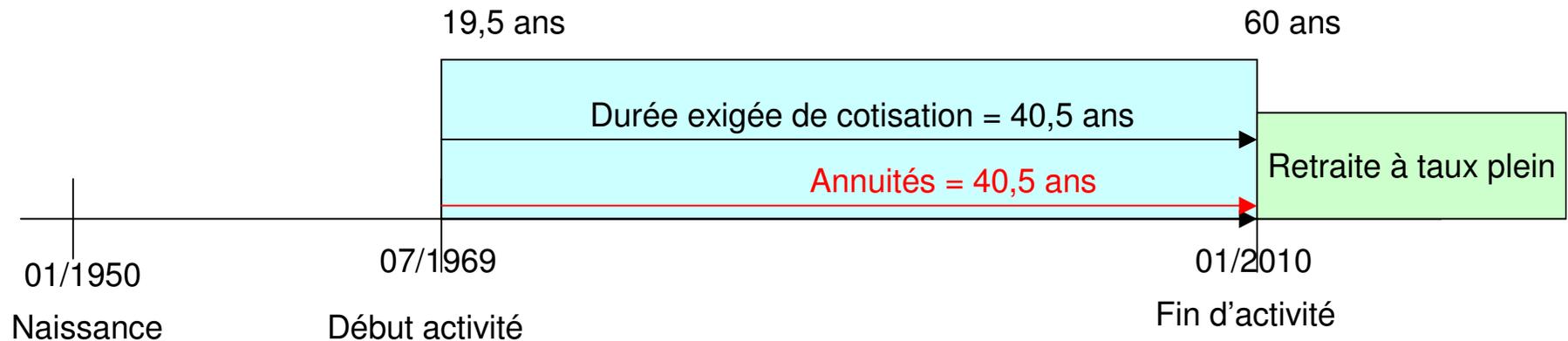
RAPPEL DE QUELQUES DÉFINITIONS

- **âge légal** ou **âge minimum** : âge minimum d'ouverture du droit à la retraite (les « 60ans » le plus souvent)
- **durée de cotisation exigée** ou **durée de contribution** : nombre d'années de cotisations servant au calcul de la pension (40,5 ans en 2010 et 41 ans en 2012 : loi Fillon 2003)
- **durée de cotisation réelle** ou **nombre d'annuités**: nombre d'années de cotisations réellement versées par le salarié
- **durée moyenne de cotisations** : moyenne des durées de cotisation de tous les salariés (37,5 ans en 2010)
- **décote** : pénalisation financière quand la durée de cotisation réelle est inférieure à la durée de cotisation exigée (-5% par année manquante pour régime général et fonctionnaires en 2015)
- **âge de la pension complète** ou **âge pivot** : âge au-delà duquel la décote ne s'applique plus (les « 65 ans » en général)
- **retraite « à taux plein »** : retraite obtenue sans décote, soit parce que la durée de cotisation réelle est supérieure à la durée exigée ou soit parce que la retraite est prise après l'âge pivot (mais le montant de la retraite est toujours lié à la durée réelle de cotisation).
- **âge moyen de départ à la retraite** : moyenne des âges auxquels les salariés liquident leur retraite (61,5 ans en 2010, avec des pics à 60 et 65 ans)
- **âge moyen de cessation d'activité** : moyenne des âges auxquels les salariés cessent leur activité (58,8 ans en 2010)
- **âge limite** : âge auquel un employeur peut vous mettre à la retraite d'office (70 ans en 2010)

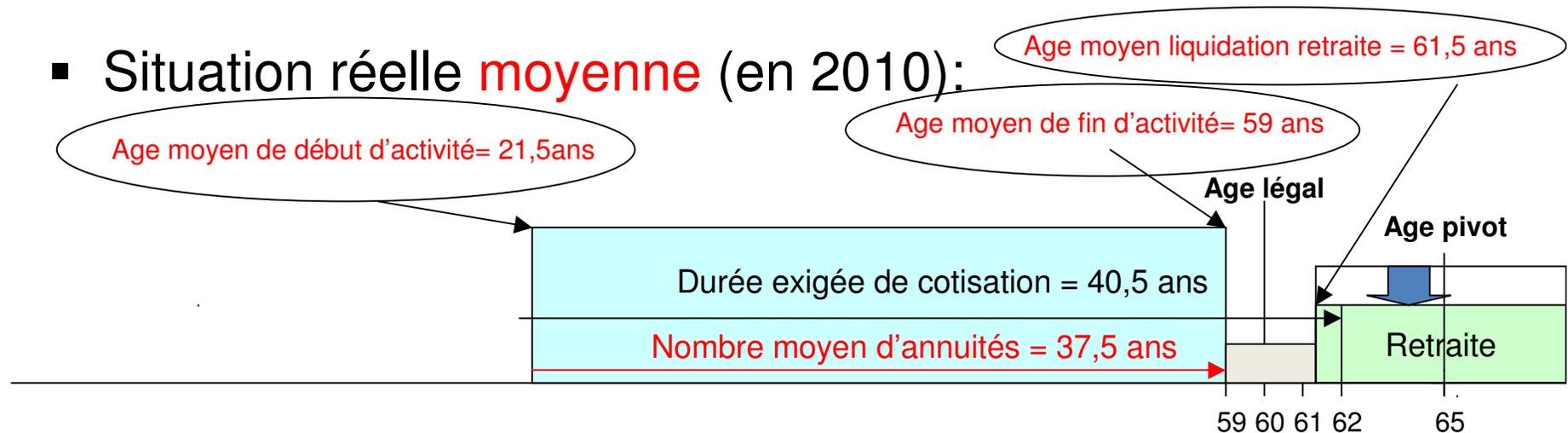
« Travailler plus longtemps »

Hauteur des rectangles coloriés = niveau de revenu (salaire, pension, allocation chômage,...)

- Situation actuelle « optimale » :



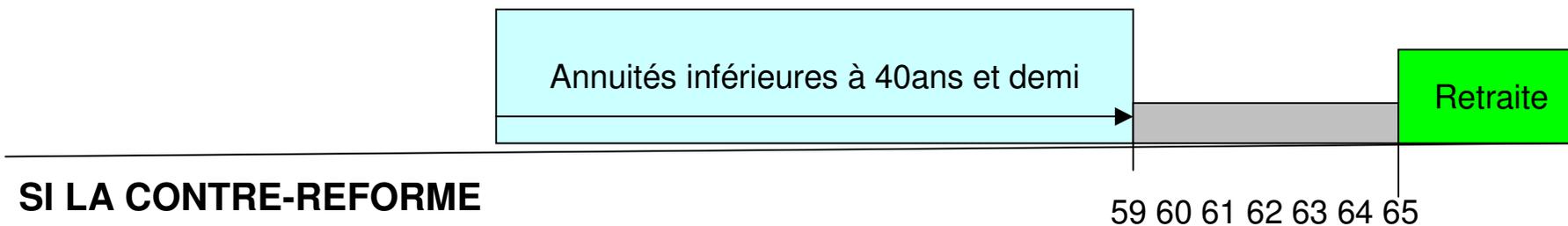
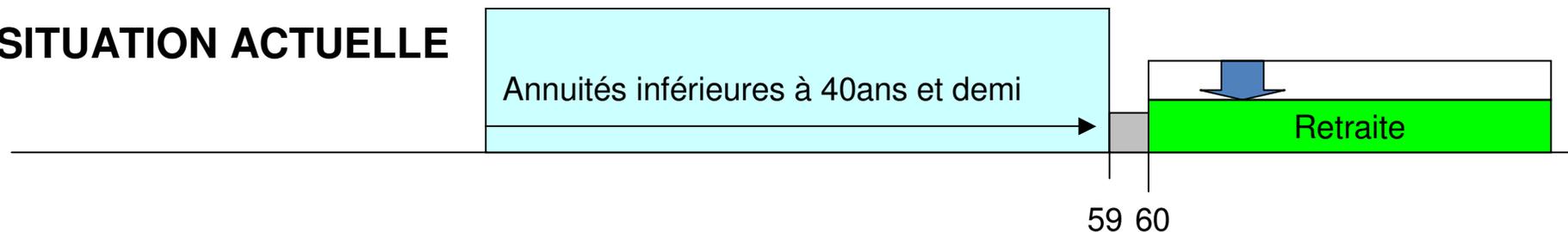
- Situation réelle **moyenne** (en 2010):



« Travailler plus longtemps »

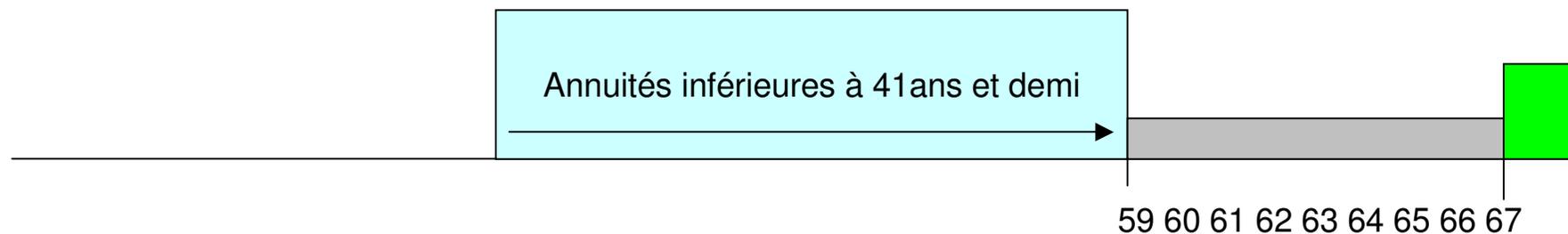
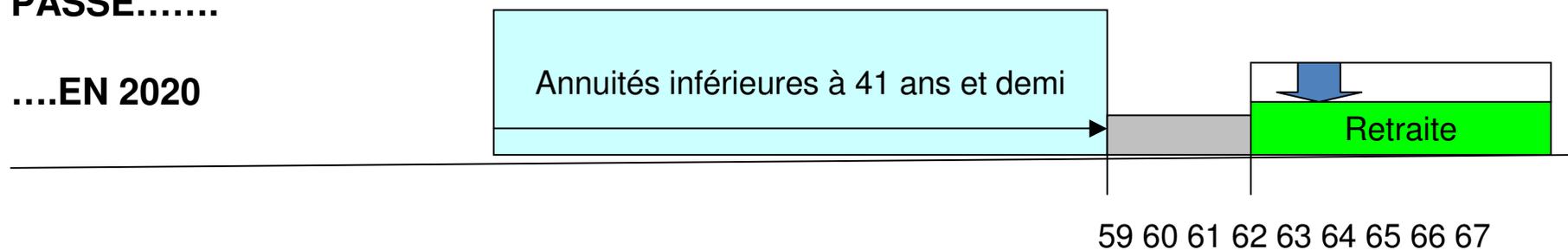
Pour une cessation d'activité à 59 ans et annuités inférieures à celles exigées : liquidation à l'âge légal ou à l'âge sans décote
Zone grise = revenu de substitution : chômage, maladie,....

SITUATION ACTUELLE



SI LA CONTRE-REFORME PASSE.....

....EN 2020



Influence de la durée de cotisation sur le taux de pension

Taux de remplacement pour une retraite à taux plein = pourcentage du salaire de référence

- Régime général = 50% du salaire moyen des 25 meilleures années
- Fonctionnaires d'Etat = 75% du salaire moyen des 6 derniers mois

Calcul du taux de pension réel (Si nombre d'annuités inférieur ou égal à la durée de cotisation exigée) :

1) Multiplier le taux de remplacement pour retraite à taux plein par le rapport entre le nombre d'annuités et la durée de cotisation exigée

Exemple 2010: Fonctionnaire d'Etat ayant 38 ans d'annuités donc 152 trimestres, liquidant sa retraite en 2010 (40 années et demi soit 162 trimestres sont exigés en 2010)
75% multiplié par $152/162 = 70,37\%$

2) Multiplier le taux de décote par le nombre de trimestres manquants

Exemple 2010 : il manque $162-152=10$ trimestres. En 2010, le taux de décote par trimestre est 0,625%.
On obtient $10 \times 0,625\% = 6,25\%$

3) Appliquer ce pourcentage à celui trouvé en 1)

Exemple 2010 : On trouve $70,37\% \times 6,25/100 = 4,39\%$

4) Soustraire ce pourcentage de celui calculé en 1)

Exemple 2010 : $70,37\% - 4,39\% = 65,98\%$

L'agent concerné touchera en 2010, 66% du salaire de référence.

Influence de l'allongement de durée de cotisation sur le taux de pension

Exemple 2020 (sans contre-réforme Sarkozy)

- 1) Fonctionnaire d'Etat ayant 38 ans d'annuités donc 152 trimestres, liquidant sa retraite en 2020 (41 années - soit 164 trimestres sont exigés en 2020. Loi Fillon)
 75% multiplié par $152/164 = 69,51\%$
- 2) Il manque $164-152=12$ trimestres. En 2020, le taux de décote par trimestre est $1,25\%$.
On obtient $12 \times 1,25\% = 15\%$
- 3) On applique ce pourcentage à $69,51\%$. On obtient $69,51\% \times 15/100 = 10,42\%$
- 4) On soustrait ce pourcentage à $69,51\%$. On obtient $69,51\% - 10,42\% = 59,09\%$

L'agent concerné touchera en 2020, 59,09% du salaire de référence.

Exemple 2020 (avec contre-réforme Sarkozy)

- 1) Fonctionnaire d'Etat ayant 38 ans d'annuités donc 152 trimestres, liquidant sa retraite en 2020 (41 années et demi -soit 166 trimestres seraient exigés en 2020)
 75% multiplié par $152/166 = 68,67\%$
- 2) Il manque $166-152=14$ trimestres. En 2020, le taux de décote par trimestre est $1,25\%$.
On obtient $14 \times 1,25\% = 17,5\%$
- 3) On applique ce pourcentage à $68,67\%$. On obtient $68,67\% \times 17,5/100 = 12,01\%$
- 4) On soustrait ce pourcentage à $68,67\%$. On obtient $68,67\% - 12,01\% = 56,66\%$

L'agent concerné touchera en 2020, 56,66% du salaire de référence soit une baisse supplémentaire de 2,43 points du taux de pension.



« Travailler plus longtemps »

Déjà actuellement, lorsqu'ils parviennent à 60 ans, nombre de salariés n'ont pas les 40,5 ans de cotisations pour bénéficier de la retraite à taux plein - ils devraient donc continuer à travailler – La réalité est que beaucoup d'entre eux sont sans emploi ou ne peuvent plus travailler (maladie, handicap, fatigue,...)

Ils doivent se contenter d'un revenu de substitution entre la cessation d'activité et la liquidation de leur retraite.

Beaucoup de ceux qui n'ont pas leurs annuités attendent l'âge pivot pour liquider leur retraite afin d'échapper à la décote

- **Conséquence : ce sont souvent les salariés ayant eu une carrière courte et/ou heurtée, en particulier les femmes, qui liquident leur retraite à 65 ans pour bénéficier d'une pension sans décote, alors qu'ils sont déjà hors du marché du travail. Qu'en sera-t-il quand l'âge pivot passera à 67 ans**



Le recul de l'âge légal à 62 ans, outre la souffrance au travail que ce recul prolonge pour beaucoup, augmente pour ceux qui ne travaillent plus la période pendant laquelle ils devront se contenter de ce revenu de substitution.

Conjuguée avec l'allongement de la durée de cotisation, le résultat est clair :

- **Baisse du niveau des revenus**

« Alignement de la fonction publique d'état (et des régimes spéciaux) sur le régime général »



C'est tout le contraire de ce qu'il fallait faire !



Les « régimes spéciaux », plus favorables, ont été créés avant le régime général (1945), ils ont été conservés dans l'attente d'être rattrapés par le régime général amélioré

Rappelons nous : l'objectif du MEDEF servi par notre gouvernement de droite est bien de « défaire méthodiquement le programme du Conseil National de la Résistance » et le modèle social français.

Chez les fonctionnaires :

- La contre-réforme 2010 augmente le niveau de cotisation de 7,85% à 10,55% en 10 ans, ce qui équivaut à baisser le salaire net. Pendant ce temps, le taux de décote continue d'augmenter passant de 2,5% par année manquante en 2010 à 5% par année manquante à partir de 2015!



Et pourtant les fonctionnaires ne sont pas des nantis :

Retraite moyenne mensuelle dans le privé : 1625 euros

Retraite moyenne mensuelle dans le public : 1593 euros



Pas touche aux cotisations ?

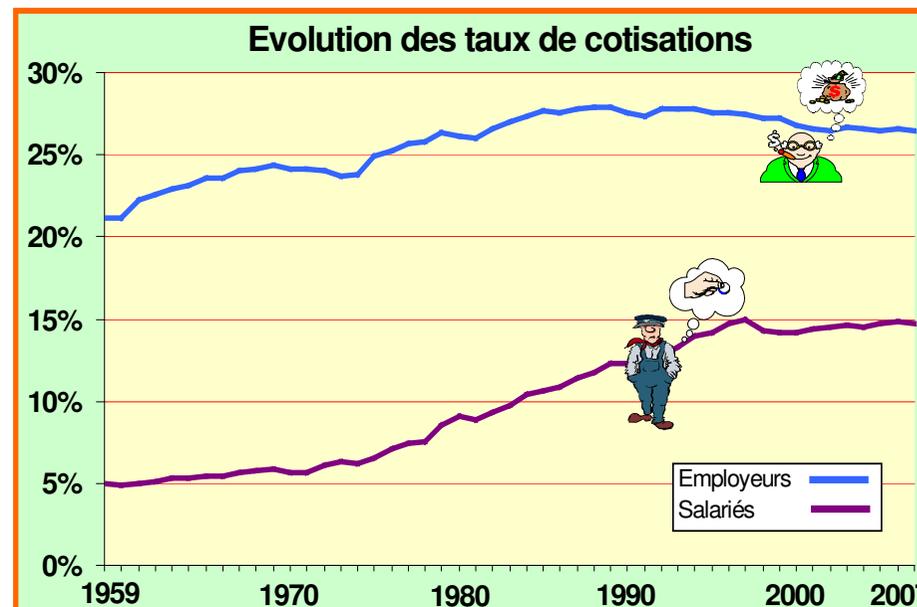
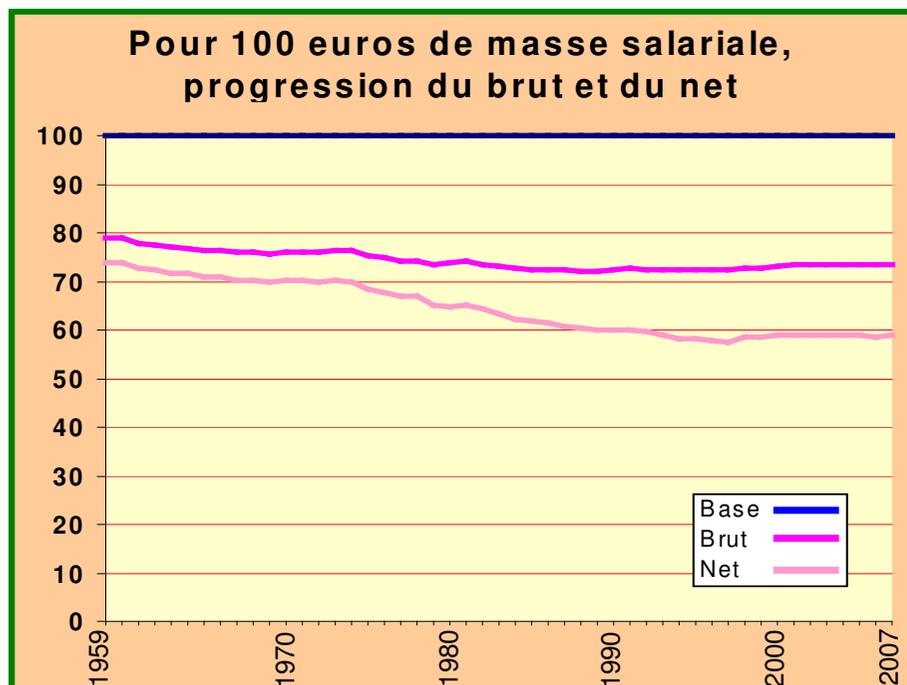
■ Taux de cotisations

- Les salariés ont plus contribué que les patrons à l'augmentation des ressources de la protection sociale



■ Cotisations sociales : apports

- 1959, contribution patronale → 4,2 fois celle des salariés
- 2007, contribution patronale → 1,8 fois celle des salariés



Cette évolution a un impact sur le salaire net, donc sur le pouvoir d'achat et l'activité du pays donc de l'emploi.

3^e constat :

- La part de la contribution patronale dans le financement de la protection sociale n'a cessé de diminuer par rapport à celle des salariés. Il est temps de renverser la tendance.



Pas touche aux cotisations ?

- « Toute augmentation des cotisations accroîtra le poids des charges sociales déjà élevé »



- Dans la pire des hypothèses du C.O.R., il faudrait 10,4 points de cotisations supplémentaires à lisser sur 40 ans. Cela correspond à une augmentation de 0,26 point par an. Qui peut croire que l'évolution de l'économie ne permettra pas de la couvrir (*si les salaires augmentent autant que la richesse produite*).

- « Une augmentation des cotisations patronales diminuera la compétitivité des entreprises »



- Depuis des décennies , l'augmentation de la contribution des salariés aux cotisations sociales s'est accrue plus vite que celle des patrons. Il faut changer la tendance.
- Un rééquilibrage de la part des salaires, qu'une augmentation des cotisations patronales peut amorcer, aurait des effets neutres sur la sacro-sainte compétitivité des entreprises s'il était compensé par une baisse des profits distribués.

Pas touche aux cotisations ?

« *Si les salariés refusent les réformes, ils devront compléter par l'épargne privée* »

S'ils peuvent compléter par l'épargne privée, qu'est-ce qui empêche de mettre ces sommes dans le système par répartition

« *Les deux seuls leviers sur lesquels on peut agir pour améliorer le financement sont l'allongement de la durée de cotisation et le recul de l'âge légal (et donc de l'âge pivot)* »

Il y a aussi l'accroissement des recettes par un retour au niveau de partage des richesses de 1982, mais aussi suppression de diverses exonérations improductives et inéquitables.



REGARDEZ CE QUE FONT LES AUTRES

- Allemagne : en 2029, l'âge minimum sera de 67 ans (63 ans si on a cotisé **35 ans**)
 - Italie : hommes → 65 ans **ou** 61 ans et **36 ans** de cotisations, femmes → 60 ans **ou** sans condition d'âge si **40 ans** de cotisations
 - Etats-Unis : 66 ans et **35 ans** de cotisations
 - Royaume Uni : 68 ans et **30 ans** de cotisations
- (Source : La lettre du Conseil d'orientation des retraites N°3-Juin 2009)*
- France : envisagé : 62 ans en 2016, sans décote à 67 ans, durée 41 ans en 2012 et 41ans et demi en 2020

Dans ces pays, on peut déplorer que les gouvernants aient pu imposer un tel recul de l'âge légal (mais la préretraite généralisée permet de partir avant)

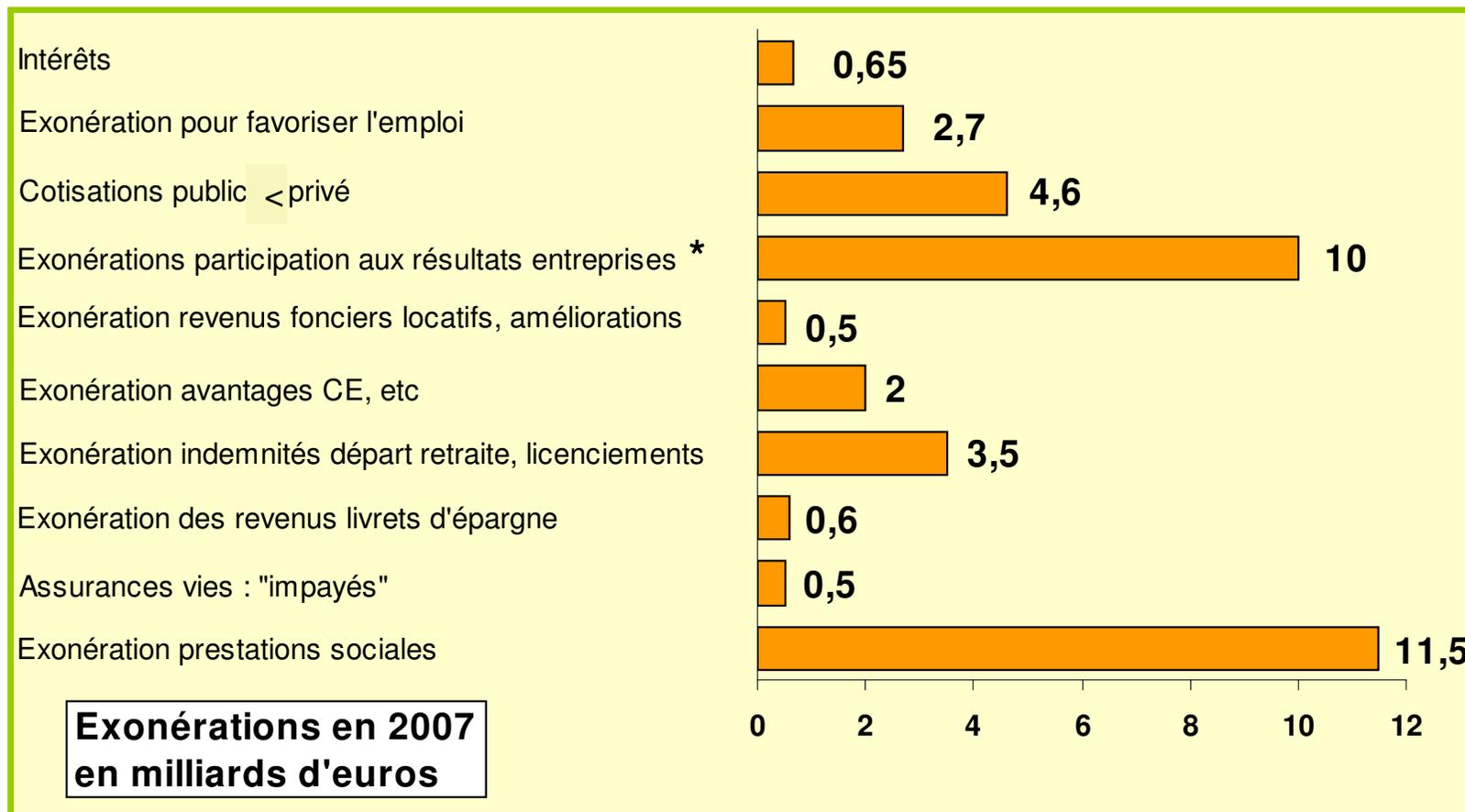
? Mais pourquoi nous cacher les durées de cotisation exigées ?



Si en France, on recule l'âge légal **et** on allonge la durée de cotisation

→ nous serons un des pays les plus durs en matière de retraite.

Politiques fiscales et sociales → moins de recettes pour la Sécu



* constituent un salaire variable et exonéré de charges

4^e constat

Même si l'État compense en partie ces exonérations, la cour des comptes estime à 8,3 milliards la perte pour les caisses de prestations sociales. Exonérations de charges, cadeaux fiscaux, austérité salariale, précarisation de l'emploi, chômage de masse, des choix politiques qui affaiblissent et menacent le régime de sécurité sociale par répartition en lui supprimant des recettes directement ou indirectement par des transferts du travail vers le capital.

« Une réforme juste ? »

- En 2018 « l'équilibre des régimes sera rétabli grâce :
- Apport des mesures d'âges: 18,6 Mds d'euros
- Apport de l'Etat : 15,6 Mds d'euros
- Nouvelles recettes : 5,4Mds d'euros
- Convergences des régimes publics et privés : 4 Mds d'euros »

.....?????????

« UNE REFORME JUSTE ? »

- Apport des mesures d'âges (c'est les travailleurs qui donnent...)
- Apport de l'Etat (ce sont les contribuables, donc en grande partie nous-mêmes, qui donnent)
- Convergences des régimes publics et privés (c'est, pudiquement dit l'augmentation de la cotisation des fonctionnaires, c'est encore nous)
- Total $18,6 + 15,6 + 4 = 38,2$ Mds de contribution demandée pour les travailleurs et contribuables (ménages, entreprises,...)
- Les nouvelles recettes demandées aux bénéficiaires du capital (triplément de la contribution sociale payée par les bénéficiaires de stocks options qui passera 8% - les pauvres ! -, contribution salariale sur les retraites chapeaux à 14% - les pauvres ! -, etc...) s'élèveront à 5,4Mds soit 12,3% de l'effort global demandé ! Alors que les dividendes versés aux actionnaires représentent aujourd'hui 20% de la valeur ajoutée...et que, d'après les déclarations gouvernementales, la crise est responsable à 50% de la dégradation des comptes !

NON, CE N'EST PAS UNE REFORME JUSTE.

➡ Mathématique ? non, c'est politique !!!

En résumé :

- la richesse se développe
- les difficultés de financement
 - ne découlent pas de l'évolution démographique
 - mais proviennent :
 - d'un *transfert des richesses* du travail vers le capital
→ moins de salaires = plus de profits
= moins de cotisations
 - d'une *utilisation des profits* vers la spéculation au détriment des investissements
 - d'une *contribution patronale moindre* aux ressources de la protection sociale
 - de politiques nocives (*exonérations de charges*) en matière d'emploi et de fiscalité qui privent de ressources la protection sociale



En conséquence nous devons

■ **Refuser de discuter de mesures dites techniques**

- Refuser le passage du droit à la retraite au-delà de 60 ans
- Refuser l'allongement de la durée de cotisation
- Refuser la création de tout autre système de retraite

■ **Exiger en préalable :**

- la participation au financement de la protection sociale de l'ensemble de la richesse produite → rappel : 1 pt de PIB = 10% des dividendes aux actionnaires en 2007
- l'augmentation de la masse salariale par :
 - la création d'emplois
 - la revalorisation des salaires
- la révision des taux de cotisations
- une autre politique fiscale avec compensation des spoliations subies depuis des années
- une négociation sur la place et le rôle des complémentaires



Ainsi, l'équilibre des comptes sera largement résolu.

Après, pour abroger les contre-réformes depuis 1993, et pour prendre en compte la démographie des retraités, il faudra augmenter la part des salaires dans le PIB, en récupérant sur les scandaleux dividendes aux actionnaires, sans toucher aux profits servant à l'investissement productif.

Les revendications de Solidaires

■ L'objectif d'un système de retraite....

- maintenir le niveau de vie acquis pendant la vie active
- permettre de profiter réellement du temps de retraite

■ Revendications :

- âge de départ à taux plein à 60 ans et suppression de la décote
 - départ à 55 ans pour travaux pénibles et maintien pour les régimes spéciaux
- indexation des pensions sur les salaires pour maintenir la parité d'évolution des revenus actifs/retraités
- indexation des « salaires portés au compte » pour le calcul du montant de la retraite sur l'évolution des salaires
- garantie d'un taux de remplacement de 75% du salaire calculé sur les 6 meilleurs mois pour tous, public et privé
- 37,5 annuités de cotisations pour avoir une retraite à taux plein
 - abandon de l'augmentation automatique de la durée de cotisation en au fur et à mesure de celle de l'espérance de vie.
- validation des périodes de chômage et d'étude dès l'âge de 18 ans
- pas de retraite inférieure au SMIC
- suppression des inégalités homme/femme

2004 :

- les femmes retraitées de 60 ans et plus : 1 020 euros mensuels en moyenne soit 62% de celle des hommes : 1 636 euros
- la moitié d'entre elles contre 20% pour les hommes : retraite inférieure à 900 euros
- liquidation de la retraite plus tard que les hommes (1,4 an pour la génération 1938)
- minimum contributif et minimum vieillesse : femmes majoritaires

Sources utilisées pour les calculs et graphiques.

- **Diapositive 11** : Site INSEE – Accueil – Thèmes – Comptes Nationaux – Principaux résultats- Le PIB et ses composantes – Fichier 1.105.xls Produit intérieur Brut : les trois approches à prix courants
- **Diapositives 12, 13 et 15** : Site INSEE - Accueil – Thèmes – Comptes Nationaux – Secteurs institutionnels – Entreprises non-financières – Fichier 3.101.xls Compte des sociétés non-financières (S11) en milliards d'euros
- **Diapositive 14** : Site INSEE – Accueil – Publication – Dossiers – Rapport sur le partage de la valeur ajoutée, le partage des profits et les écarts de rémunération - Figure 3.1 Composantes de l'excédent brut d'exploitation en % de l'E.B.E.
- **Diapositive 25** : Site INSEE – Accueil – Publication – Dossiers – Rapport sur le partage de la valeur ajoutée, le partage des profits et les écarts de rémunération - Figure 2.3. Cotisations sociales, y compris CSG et CRDS exprimées en % des salaires superbruts



Solidaires Union syndicale
SECTEUR PUBLIC
face aux attaques du gouvernement
GREVE GENERALE RECONDUCTIBLE

SNPT

REMERCIEMENTS
ce n'est pas une marchandise!

DECLARATION